

La Gazette

des **Bout'choux**



02

TRUCS & ASTUCES

Fabriquer une cabane éphémère

03

SANTÉ

PAI en crèche : mode d'emploi

DOSSIER

04

MAUX DES TOUT-PETITS

Vers quels professionnels se tourner ?

08

LE SAVIEZ-VOUS ?

Mesures adoptées par les professionnels de la petite enfance face au Covid

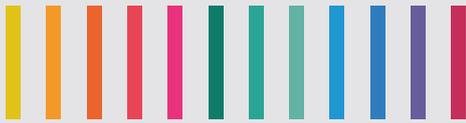


N°16 - NOVEMBRE 2020

www.draveil.fr   



VILLE DE
Draveil



Chers parents,

En 2020, la covid a bousculé notre quotidien. Mais les services municipaux n'ont jamais cessé d'accueillir, au sein de leurs structures, vos tout-petits.

Je remercie ici tous les personnels et les assistantes maternelles qui ont offert aux jeunes enfants et à leurs parents, un accueil certes plus contraint, mais toujours bienveillant, préservant la sécurité affective des petits, et le lien avec les familles.

Soyez assurés que nous prenons toujours toutes les précautions nécessaires et que les exigences sont renforcées : le port du masque pour les professionnels, le respect autant que faire se peut avec les enfants des gestes barrières, les lavages de mains réguliers et un nettoyage-désinfection accru des plans de change et des jouets restent la règle.

Nous gardons le cap, et apprenons à vivre avec le virus sans compromettre l'avenir. Car la vie continue et cette nouvelle gazette en est le témoignage.

Restons confiants en la capacité de résilience de notre territoire, dans une ville vivante qui fait de la bienveillance l'une de ses principales finalités.

Belle lecture à tous !

Georges Tron

actu, trucs & astuces

Fabriquer une cabane éphémère

Se cacher, imaginer, jouer... Il y a de nombreux intérêts à la fabrication d'une cabane pour les enfants. En plus, cela demande peu de matériel. Rien de plus facile !

LA CABANE INTÉRIEURE « TENTE SIMPLE »

La tente simple est rapide et facile à assembler avec un drap de lit standard et une corde à linge (ou de la bonne ficelle) attachée entre deux piliers ou toute autre fixation. Vous pouvez aussi utiliser un manche à balai (comme sur la photo ci-dessous) en le nouant au plafond avec la corde à linge ou la ficelle. Un matelas ou une couverture sur le sol et le tour est joué !



LA CABANE INTÉRIEURE SOUS UNE TABLE

La table de la salle à manger ou de la cuisine peut se transformer rapidement en quelque chose d'incroyable avec quelques vieilles nappes et un peu de tissu ! Coupez quelques fenêtres et une porte et vous aurez un bel endroit pour laisser parler l'imagination...

SERVICE PETITE ENFANCE Faten HIDRI, Conseillère municipale déléguée aux Affaires de la Petite Enfance | P. LEMOUSSU, DGA Enfance | V. VAYRAC, Directrice de l'Enfance | V. VITALINO, Responsable Service Petite Enfance

COMITÉ DE RÉDACTION Sophie SEBBAN, Puéricultrice | Caroline DUPUY, Éducatrice de jeunes enfants | Béatrice FÉRAULT, Éducatrice de jeunes enfants | Sophie ROCCA, Éducatrice de jeunes enfants

SERVICE COMMUNICATION Audrey Deltombe, Marine Fournier, Responsable Communication

PAI en crèche : MODE D'EMPLOI

Le PAI ou « Projet d'Accueil Individualisé » permet à des enfants atteints de troubles de santé d'être accueillis en collectivité.



Il est régi par une circulaire datant de 2003 *qui définit les conditions d'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (Asthme, par exemple)
- Allergies
- Intolérance alimentaire
- Handicap

Ce document écrit permet de préciser toutes les adaptations à apporter à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité. Il est à l'initiative de la famille et/ou du chef d'établissement et est rédigé par le médecin traitant de l'enfant. Ce document est signé par les parents, la directrice, le médecin de l'enfant et le médecin de la crèche.



Selon le type de pathologie, une ordonnance sera jointe au PAI indiquant les médicaments à administrer avec la fréquence et la posologie. Ces médicaments sont sous la responsabilité des parents qui doivent veiller à ce qu'ils ne soient pas périmés, qu'ils soient identifiés au nom et prénom de l'enfant et placés dans une trousse dans un lieu déterminé par l'équipe.

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, la famille assume la pleine et entière responsabilité de la fourniture des repas (composants, contenants). Les parents veilleront à transporter le repas de leur enfant dans un sac isotherme avec pain de glace afin de respecter la chaîne du froid. Un réfrigérateur est réservé pour stocker les repas des PAI.

Le PAI est à renouveler au minimum tous les ans à sa date de mise en place et peut être revu et réadapté en cas d'évolution de la pathologie.

*Circulaire N°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé (<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0300417C.htm>)

LES MAUX DES TOUT-PETITS..

VERS QUELS PROFESSIONNELS SE TOURNER ?



Si le comportement de votre enfant ou son développement vous inquiète, il est préférable dans un premier temps d'en parler autour de vous : vos proches, les professionnels de la petite enfance (crèche, assistante maternelle) ou votre médecin traitant...Vous verrez ainsi s'ils partagent vos ressentis et/ou vos inquiétudes. De même, les professionnels qui accueillent votre enfant peuvent être amenés à échanger avec vous suite à leurs observations.

Voici une présentation de divers professionnels pouvant intervenir en cas de difficultés rencontrées par votre enfant.

Le médecin généraliste, appelé aussi médecin de famille, assure la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies de l'ensemble du corps humain.



Le pédiatre quant à lui est un médecin qui étudie le développement psychomoteur et physiologique de l'enfant, de la naissance à l'adolescence. La pédiatrie est différente de la médecine générale puisque s'adressant spécialement à un organisme en développement. Le suivi médical de ces deux professionnels s'accompagne de conseils en matière de santé, d'hygiène, d'alimentation mais aussi d'éducation et même de psychologie. Dans tous les cas, le médecin ou le pédiatre sont souvent les premiers interlocuteurs pour échanger avec vous afin de mieux vous orienter...

Le pédopsychiatre est un médecin spécialisé en psychiatrie de la naissance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte. Il s'occupe des troubles mentaux ou des désordres émotionnels de l'enfant (dépression, hyperactivité, troubles de l'attention, troubles de l'alimentation...). Il peut prescrire des médicaments et *sa consultation est remboursée par la Sécurité Sociale.*



Le psychologue analyse les situations pour repérer les troubles et conseiller les modalités d'aide psychologique comme la thérapie. Offrant un espace de parole et d'écoute, son travail est adapté aux périodes de turbulences lors desquelles on a besoin d'être aiguillé. Il n'est pas nécessaire d'avoir une prescription médicale pour le consulter ; *sa consultation n'est pas remboursée par la Sécurité Sociale.*

La psychomotricité d'un individu regroupe ses fonctions motrices (se déplacer, manipuler...), ses fonctions cognitives (raisonner, mémoriser...) et langagières, en lien avec son développement psychoaffectif. **Le psychomotricien** intervient auprès des jeunes enfants quand ceux-ci présentent des difficultés corporelles et gestuelles (difficultés d'orientation, maladresse...). Suite à un bilan préalable, il va évaluer la nature du trouble, son origine et déterminer une prise en charge. *Il est remboursé par la Sécurité Sociale selon le cas particulier de votre enfant.*

La kinésithérapie signifie « traitement par le mouvement ». Elle agit au niveau musculaire et articulaire. **Le masseur kinésithérapeute** est spécialisé dans la rééducation en utilisant des techniques manuelles (massages) et instrumentales (ultrasons). Il peut également intervenir pour corriger de mauvaises positions d'organes ou des malformations osseuses. Il agit sur prescription médicale et *ses actes sont remboursés par la Sécurité Sociale.*

L'ostéopathe est un thérapeute ayant recours aux manipulations manuelles et externes pour traiter certaines pathologies et rétablir ainsi le bon équilibre du corps. L'ostéopathie s'intéresse non seulement aux symptômes physiques mais aussi au style de vie, aux habitudes et à l'état global du patient. Vous pouvez notamment consul-

ter ce spécialiste pour votre enfant en cas de désordre postural (problème au niveau de la colonne vertébrale), de digestion perturbée, d'affections ORL ou de sommeil dérangé. *Cette pratique n'est pas prise en charge par la Sécurité Sociale.*

L'orthophoniste est un professionnel de la rééducation. Il corrige les troubles de la parole, du langage écrit et oral, les troubles alimentaires et de déglutition et peut s'adresser autant aux nourrissons qu'à des enfants scolarisés. Il prévient, évalue et traite ses troubles en faisant appel au jeu ou à des exercices adaptés, en intégrant toujours à son travail la dimension psychologique, sociale et culturelle de ses patients. *La prise en charge orthophonique en cabinet libéral n'est remboursée que sur ordonnance médicale.*

L'ophtalmologiste ou **ophtalmologue** est un médecin chargé de traiter les maladies des yeux et des troubles de la vision. Les troubles visuels sont souvent diagnostiqués tardivement. Néanmoins, s'ils sont pris en charge avant quatre ans, ils sont plus facilement résorbables. Ce médecin va pouvoir détecter et soigner des troubles tels que le strabisme mais aussi prendre en charge des situations inquiétantes : enfant qui chute régulièrement sans obstacle apparent, qui se cogne souvent ou bien un bébé qui ne suit pas du regard...

L'Oto-Rhino-Laryngologiste ou **O.R.L** est un médecin qui intervient dans le traitement des affections et des anomalies de la « sphère ORL » à savoir l'oreille, le nez, les sinus, la gorge, le cou et les glandes salivaires. Il s'intéresse donc à l'ouïe, à la voix, à la respiration, à l'odorat, au goût, à l'équilibre et à l'esthétique du visage. Votre médecin traitant ou les professionnels qui s'occupent quotidiennement de votre enfant peuvent vous conseiller de consulter un O.R.L en cas d'otites et de laryngites à répétition, perte d'équilibre régulière ou difficultés de succion. *La consultation est prise en charge par l'assurance maladie.*

Cette liste est à visée informative. Il existe, en effet, beaucoup d'autres professionnels non évoqués dans cet article. Dans tous les cas, ne restez jamais seuls avec vos questionnements, vos inquiétudes. N'hésitez pas à échanger avec votre entourage et ainsi bénéficier d'un accompagnement le plus adapté à votre situation.

Comment accompagner votre enfant DANS SON ACQUISITION DE LA PROPRETÉ ?

L'acquisition de la propreté chez le jeune enfant est une étape du développement qui interroge souvent les parents, voire les inquiète.

Dans l'esprit collectif, on entend souvent dire qu'il serait du devoir des parents d'apprendre à leur enfant à devenir « propre ».

Pourtant, cette pratique éducative, qui peut a priori fonctionner, n'est plus adaptée au vu des connaissances actuelles sur l'enfant. Cela reste du conditionnement : elle ne prend pas en compte les capacités intrinsèques de l'enfant.



QUI ?

Seul l'enfant est en mesure d'écouter et de comprendre son corps et donc de le maîtriser. C'est en étant acteur de son développement qu'il pourra se sentir valorisé, reconnu comme une personne à part entière et construire son « estime de soi ».

Votre rôle de parents sera alors de lui faire confiance en le laissant traverser les différentes étapes à son rythme, en l'accompagnant sans lui imposer vos attentes.

QUAND ?

L'acquisition de la propreté nécessite une maturité physiologique (pas avant 18 mois) qui demande le contrôle des sphincters (retenir et expulser).

Elle requiert aussi une maturité psycho-affective car l'enfant doit avant tout désirer être propre et renoncer à la relation privilégiée avec ses figures d'attachement parentales lors des soins. Parallèlement, il traverse à partir de 18 mois la phase dite d'opposition, la période normale du « non ». Ne conférez donc pas à l'acquisition de la propreté une importance excessive car cela fournirait à votre enfant un moyen supplémentaire de pression sur vous.

Il existe quelques signes indiquant que le processus d'acquisition de la propreté est en marche :

- Lorsque l'enfant est gêné par la couche sale et vous l'indique.
- Lorsqu'à plusieurs reprises vous constatez que la couche est propre (sans urine et sans selle) après une longue période (capacité à se retenir).
- Lorsque l'enfant manifeste la volonté d'aller aux toilettes.





COMMENT ?

Lorsque vous aurez observé ces signes précurseurs, vous pourrez accompagner votre enfant de plusieurs manières.

Coté pratique :

- En aménageant l'espace : mise à disposition d'un pot ou d'un rehausseur dans les toilettes uniquement, en expliquant à votre enfant son utilité. Pour faire connaissance avec l'objet, il peut simplement jouer avec le pot ou s'y asseoir tout habillé. Désacralisez le lieu et laissez-le décider du temps qu'il y passera.
- Les vêtements doivent être les plus pratiques possibles pour lui au déshabillage (pas de body ni de salopette...)
- Le recours à des récompenses (bonbons, cadeaux, applaudissements...) ou punitions (le coin, la colère du parent...) est à proscrire. En agissant de la sorte, l'acquisition de la propreté n'est plus une étape du développement pour l'enfant mais devient un des enjeux d'un fonctionnement relationnel et affectif consistant à faire plaisir à l'autre. Ce geste de la vie quotidienne, naturel et normal, n'a aucune raison d'être récompensé.
- La gestion des « accidents » : rassurez-le et rassurez-vous, cela fait partie du processus normal d'acquisition de la propreté. Si les accidents sont trop fréquents, n'hésitez pas à lui proposer de remettre la couche et ne le prenez pas comme un échec.
- Votre enfant doit pouvoir penser son envie et faire ses propres expériences : évitez de lui répéter constamment « tu n'as pas envie de faire pipi ? ». Il doit prendre l'habitude de ressentir par lui-même son

envie sans que quelqu'un la lui rappelle, estimer le temps nécessaire pour arriver aux toilettes à temps et accepter de délaisser ce qu'il est en train de faire.

Dans les émotions qu'il vit :

- Il se peut que votre enfant manifeste de la peur au moment des selles : il peut avoir la sensation de perdre une partie de lui-même à un âge où il est en pleine construction identitaire. Les toilettes peuvent être une source d'inquiétude liée au bruit de la chasse d'eau, à la tornade qui fait disparaître ses selles... Si cela vous semble être le cas, évitez-lui cette scène. Une fois qu'il aura pris conscience que son corps est une unité qui n'est pas affectée par la perte des selles, il perdra cette crainte. Expliquez-lui simplement que vous comprenez son inquiétude.
- L'acquisition de la propreté est une étape importante vers le statut de « grand ». Devenir grand est pour l'enfant tentant sous bien des rapports, mais cela comporte une part d'inconnu pouvant engendrer des craintes. N'insistez pas trop, il pourrait être tenté de rester prudemment dans le monde des bébés dont les couches sont justement l'un des attributs. Ainsi, ne conditionnez pas non plus l'entrée à l'école à l'acquisition de la propreté, l'école étant aussi source d'inconnu et donc d'inquiétude.

L'acquisition de la propreté doit rester une étape du développement et s'effectuer au rythme de l'enfant dans un climat serein et bienveillant. Vouloir brûler les étapes n'aidera pas votre enfant et pourra être préjudiciable par la suite : soyez patients et faites-lui confiance !

QU'EST-CE QU'ÊTRE PROPRE ?

Être propre c'est être en capacité de contrôler ses selles et urines le jour et la nuit, et de les évacuer dans un endroit socialement adapté, les toilettes.





Le saviez-vous ?

Mesures adoptées par les professionnels de la petite enfance face au Covid

Un protocole a été mis en place pour vous accueillir au sein de nos structures en lien avec les directives ministérielles.

- Port du masque obligatoire pour les parents et les professionnels. Nous vous rappelons que le port du masque est proscrit pour les 0-3 ans compte tenu du risque d'étouffement.
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée des établissements.
- Afin de limiter les risques la présence d'un seul parent est souhaitable dans les structures.
- On évitera le plus possible de réunir les enfants des différentes sections.
- Renforcement des mesures d'hygiène, lavage des mains réguliers des enfants, nettoyage au moins une fois par semaine des doudous.
- Les activités tels que la manipulation, pâte à modeler ne sont plus proposées. Les jouets sont lavés après chaque utilisation et le nettoyage des locaux a été renforcé.
- En cas d'apparition de fièvre supérieure à 38° ou autre symptôme du Covid-19, le parent doit récupérer l'enfant rapidement et consulter un médecin. Le retour de l'enfant sera conditionné sans fièvre et par une attestation sur l'honneur dûment remplie par les parents.

Parents / Professionnels : ensemble !

Les questions-réponses

- **Est-ce que les exercices d'évacuation incendie et de plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont organisés au sein des structures d'accueil ?**

Chaque année, des exercices sont organisés afin d'être préparé au mieux (conduites à tenir, sorties de secours...).

Les équipes en charge des enfants et les agents en poste sont formés afin de connaître les conduites à tenir en cas d'incendie, d'intrusion, de risques naturels, technologiques ou chimiques. Les enfants sont encadrés par les équipes lors de ces exercices. Les parents sont toujours informés le soir lors des transmissions de la réalisation de ces protocoles obligatoires.

- **En cas de séparation du couple, comment les structures d'accueil procèdent-elles ?**

Il y a deux cas de figures :

- * *séparation sans jugement : si l'autorité parentale est conjointe, chacun des deux parents garde le droit de récupérer son enfant sur la structure d'accueil quand il le souhaite.*
- * *séparation avec jugement : il est nécessaire de fournir une photocopie de l'acte de jugement aux directrices. La structure est alors tenue de respecter les termes de ce jugement.*

Dans tous les cas, l'acte de naissance qui est demandé lors de l'inscription de votre enfant atteste l'autorité parentale conjointe ou non des deux parents.



Les mots d'enfants !

S. 3 ans, dit à son auxiliaire en regardant un livre sur les animaux.

« **Le caca du cheval c'est le Popotin... >> !!!**